



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ETUDE NATIONALE SUR LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE

Année 2011



SOMMAIRE

Introduction

Synthèse de l'étude menée sur les morts violentes constatées au sein du couple au cours de l'année 2011.....p.03

I - La méthodologiep.04

II - Les principaux résultatsp.04

III - L'étude spécifique des faits.....p.05

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple.....p.05

3.1.1. Les qualifications pénales.....p.05

3.1.2. La situation matrimoniale.....p.06

3.1.3. Le mode opératoire.....p.07

3.1.4. Le contexte des décès.....p.08

➤ Les causes principales.....p.08

➤ Le contexte en fonction du genre.....p.08

➤ Les violences antérieures dans le couple.....p.09

➤ Le contexte lié à l'âge et/ou la maladie.....p.10

➤ La présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants.....p.10

➤ Les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques.....p.11

3.1.5. La répartition journalière des faits.....p.11

3.1.6. La répartition mensuelle des faitsp.12

3.1.7. La répartition géographique.....p.12

➤ Par lieu de commission des faits.....p.12

➤ Par départements.....p.13

3.1.8. Le ratio entre le nombre de décès et le nombre d'habitants.....p.15

➤ Par départements.....p.15

➤ Par régions et collectivités d'outre-mer.....p.18

➤ Par rapport aux autres États membres de l'Union européenne.....p.19

3.1.9. La nationalité des auteurs et des victimes.....p.20

3.1.10. Les catégories socioprofessionnelles.....p.20

3.1.11. L'âge des auteurs et des victimes.....p.21

3.1.12. Les suicides des auteurs.....p.22

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial.....p.23

3.2.1. Les enfants mineurs victimes de la violence exercée dans le couple.....p.23

➤ Les décès d'enfants entrant dans le cadre des décès au sein du couple.....p.23

➤ Les enfants mineurs témoins.....p.23

➤ Les enfants mineurs victimes de conflits de couple.....p.23

➤ Les enfants mineurs orphelins.....p.24

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches.....p.24

IV - Les homicides hors du couple.....p.24

V - Les cas anciens résolus en 2011.....p.24

Conclusion.....p.25

Annexes

Annexe 1 : exemples de faits constatés en 2011.....p.26

Annexe 2 : cartographie.....p.27

MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE ETUDE NATIONALE DE L'ANNEE 2011

En France, au cours de l'année 2011, **146 personnes** sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin, pacsé ou « ex » dans les trois catégories).

De l'étude, il ressort :

**En France, tous les deux jours et demi,
un homicide est commis au sein du couple.**

122 femmes sont décédées en une année,
victimes de leur compagnon ou ex-compagnon.

24 hommes sont décédés,
victimes de leur compagne ou ex-compagne.

En moyenne, une femme décède tous les 3 jours et un homme tous les 15 jours.

**Le nombre de faits enregistrés en 2011 est le plus faible depuis que l'étude sur les
morts violentes au sein des couples est réalisée par la délégation aux victimes
(– 24 femmes et – 4 hommes victimes par rapport à l'année précédente).**

Ces violences s'exerçant dans le cadre familial, **11 enfants** ont également été victimes des violences mortelles exercées par leur père ou mère.

En incluant les suicides des auteurs et les homicides de victimes collatérales, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de **224 personnes, soit 15 de moins qu'en 2010.**

I. LA METHODOLOGIE

Pour la sixième année consécutive, la délégation aux victimes a recensé pour le ministère de l'intérieur les morts violentes survenues au sein du couple.

La méthode employée consiste à exploiter les télégrammes et synthèses de police judiciaire (rédigés par les services de police et les unités de gendarmerie) et les articles parus dans la presse nationale et régionale pour ne recenser que les assassinats, homicides volontaires ou violences suivies de mort commis à l'encontre d'un partenaire de vie, homme ou femme, quel que soit son statut (conjoint, concubin, pacsé ou « ancien » dans ces trois catégories). Le nombre de cas recensés est ensuite vérifié auprès des bases départementales pour chaque circonscription de police ou groupement de gendarmerie.

Après ce recensement, la délégation aux victimes analyse chaque dossier individuellement. Les chiffres présentés dans cette étude sont un minimum, quelques rares faits ayant pu échapper à la remontée d'information auprès de la délégation aux victimes.

II. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Il ressort de l'étude que **73 faits** ont été recensés en *zone gendarmerie* et **73 faits** en *zone police*, soit **146 faits qualifiés d'homicides, assassinats ou violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner**.

122 victimes sont des **femmes** (dont 67 en zone de compétence de la gendarmerie nationale), soit 83,56 %. Les **victimes masculines** sont au nombre de **24** (dont 18 en zone de compétence de la police nationale), soit 16,44 %.

Sur les **24 femmes auteurs** d'homicide commis sur des hommes, **12 d'entre elles étaient victimes** de violences de la part de leur partenaire, soit 50 %.

Cette année, on relève un seul fait au sein d'un couple homosexuel féminin (vivant officiellement ensemble).

Il ressort donc qu'au cours de l'année 2011,
122 femmes ont été victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie
et **24 hommes** sont morts, tués par leur compagne ou ex-compagne.

Compte tenu de la baisse significative du nombre de faits, le ratio par jour évolue positivement : en moyenne, une femme décède tous les 3 jours (contre 1 tous les 2,5 jours en 2010), tandis que le ratio pour les hommes est désormais de 1 tous les 15 jours (contre 1 tous les 13 jours l'an passé).

En 2011, au travers de l'état 4001, en France métropolitaine et d'Outre-mer, on dénombre un total de **711 homicides volontaires** (assassinats et meurtres) et **128 faits de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner**, soit un total de **839 faits**, quel qu'en soit le mobile.

Concernant plus précisément les décès **au sein du couple**, on constate :

- **139 homicides volontaires et assassinats liés au couple**, soit un ratio de **19,55 %** des atteintes volontaires à la vie recensées au niveau national.
- **7 violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner**, soit **5,47 %** des faits recensés au niveau national.

Les morts violentes dans le couple représentent **17,40 %** des homicides et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner constatés au plan national en 2011.

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Auteur homme sur victime femme	166/192	156/184	139/165	146/174	121/146
Auteur femme sur victime homme	26/192	27/184	24/165	28/174	24/146
Auteur homme sur victime homme	0/192	0/184	1/165	0/174	0/146
Auteur femme sur victime femme	0/192	1/184	1/165	0/174	1/146

III. L'ETUDE SPECIFIQUE DES FAITS

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple

3.1.1. Les qualifications pénales

Eu égard qu'aux termes des articles 121-6 et 121-7 du code pénal, le complice d'un crime est puni des mêmes peines que l'auteur, les complices ont été assimilés aux auteurs.

Qualifications	Nombre de faits par année				
	2007	2008	2009	2010	2011
Assassinats	23	20	25	36 ⁽¹⁾	59 ⁽²⁾
Meurtres	156	143	129	124	80 ⁽²⁾
Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner	13	21	11	13	7

(n) dont n complicité(s)

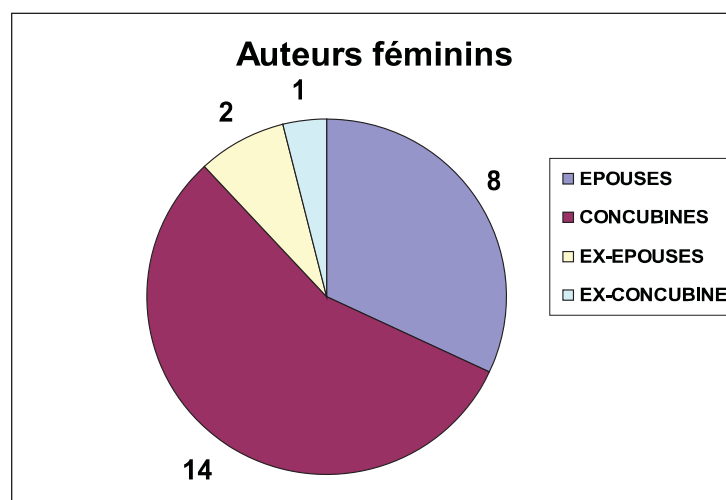
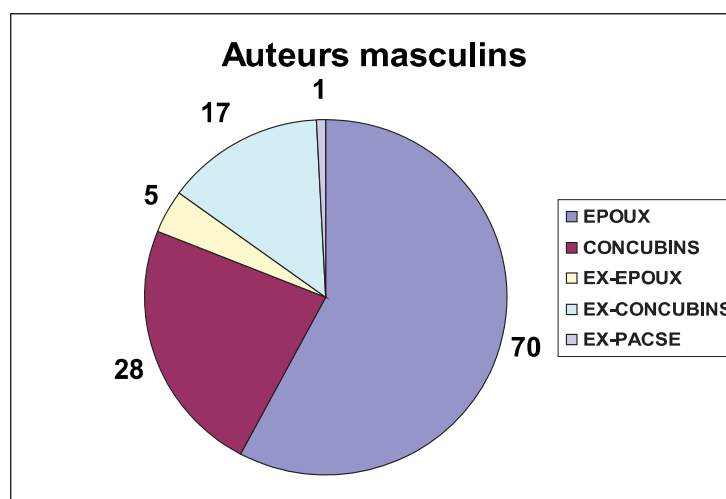
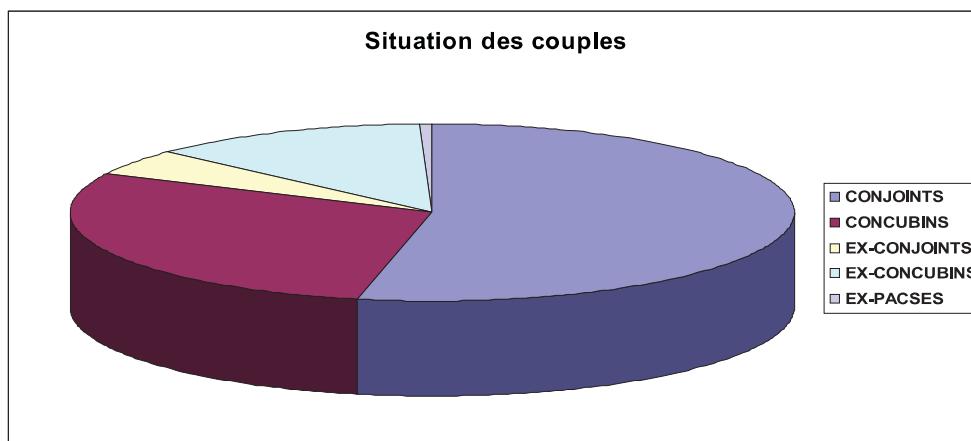
La non-préméditation reste une spécificité des crimes commis au sein du couple. Cependant, on note une importante augmentation du nombre d'assassinats recensés, c'est-à-dire du nombre de cas dans lesquels la préméditation a été retenue.

Qualifications	Femmes victimes		Hommes victimes	
	Z.G.N.	Z.P.N.	Z.G.N.	Z.P.N.
Assassinat	27	26	3	3
Meurtre	38	24	3	15
Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner	2	5	0	0
TOTAUX	67	55	6	18

3.1.2. La situation matrimoniale

Les décès sont survenus au sein de **78 couples mariés (53,42 %)** et 42 couples en concubinage (28,77 %).

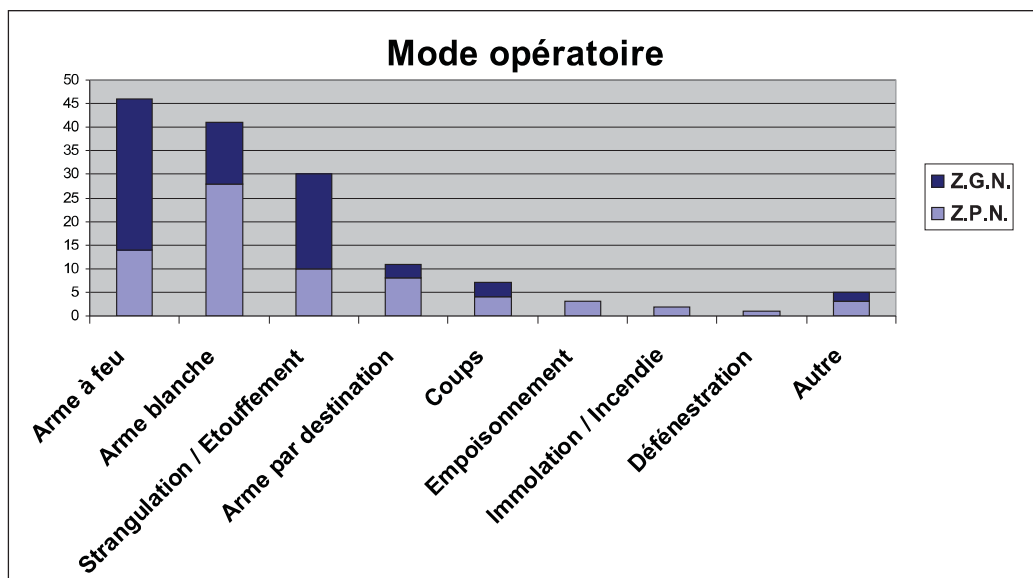
26 couples étaient séparés ou divorcés : 7 faits concernent des anciens conjoints, 18 faits commis entre anciens concubins et 1 fait par un ex-pacsé.



3.1.3. Le mode opératoire

Cette année, les **agresseurs** ont utilisé à **67,12 % une arme** (l'arme à feu **46 fois**, dont 32 en zone gendarmerie, **41 fois l'arme blanche**, dont **28** en zone police, et **11 armes par destination**, dont 8 en zone police).

Dans **30 cas**, c'est la **strangulation** qui est la cause du décès. Dans **7 cas**, ce sont des **coups** donnés avec les pieds ou les poings (sans arme) qui ont été fatals.



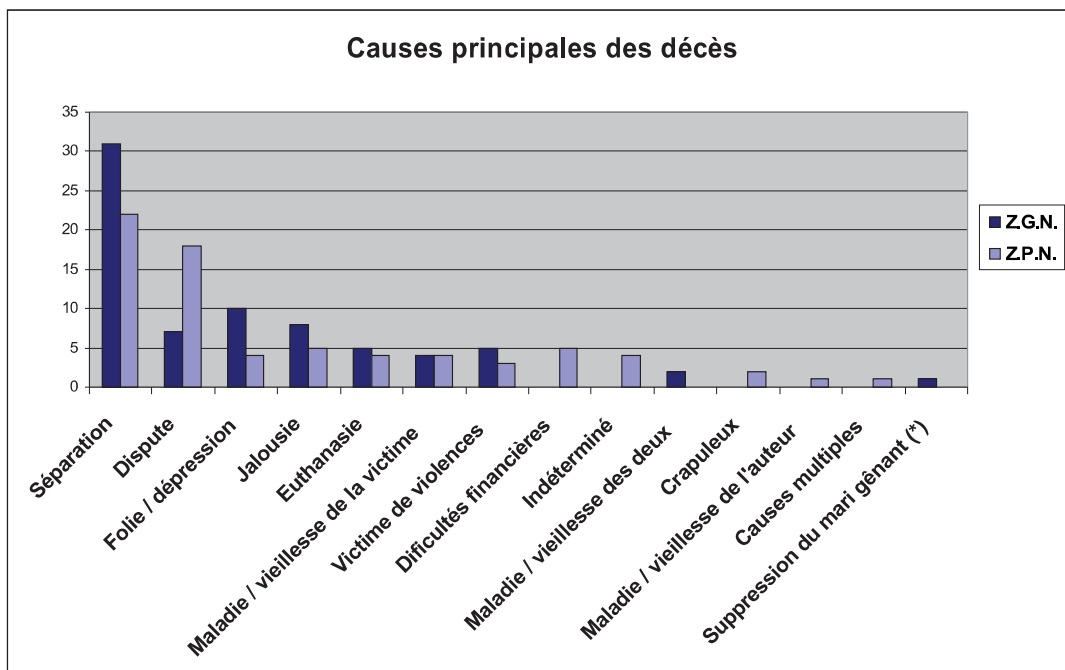
Les **auteurs féminins** ont utilisé à **68,00 % une arme** (à **11 reprises une arme blanche**, 3 fois une arme à feu et 3 fois une arme par destination). Viennent ensuite la strangulation (5), l'empoisonnement (1), l'immolation (1) et les coups (1) .

Les **auteurs masculins** ont utilisé à **66,94 % une arme** (à **43 reprises une arme à feu**, 30 fois une arme blanche et 8 fois une arme par destination). Viennent ensuite la strangulation (25), les coups (6), l'empoisonnement (2), l'incendie (1), la noyade (1), l'asphyxie au gaz de ville (1), la défenestration (1), le défaut de soins (1) et l'exsanguination (1). Enfin, dans un cas, l'autopsie n'a pas permis de déterminer les causes de la mort.

3.1.4. Le contexte des décès

➤ Les causes principales

Les circonstances le plus souvent mises en évidence dans les cas d'homicides au sein du couple sont la **séparation (53)** et la **dispute (25)**.



N.B. :

- les causes liées à la maladie de la victime ont été différenciées de ce que l'on pourrait qualifier « d'euthanasies » (bien que le terme ne soit pas pris en compte juridiquement par le code pénal), dans la mesure où une trace de « consentement » ou « d'absence de consentement » a été mise en exergue par l'enquête. D'autre part, ont également été différenciées les causes liées à la maladie de l'auteur.
- Dans certains cas, il apparaît difficile, voire impossible, de déterminer la cause exacte ou principale du décès. Ces faits sont répertoriés dans les colonnes « indéterminé » ou « causes multiples ».

➤ Le contexte en fonction du genre

Pour les **hommes**, la **séparation (52)** - en cours ou passée - reste la cause majeure du passage à l'acte. Viennent ensuite la dispute (14), la jalousie (13), la folie ou la dépression (12), l'euthanasie (9), la maladie de la victime (6) et les difficultés financières (5).

La cause principale de passage à l'acte pour les **femmes** demeure la **dispute (11)**. Les violences subies ont motivé 5 faits. Viennent ensuite la folie ou la dépression (2) et la maladie de la victime (2).

(*) A noter que cette année, une femme a poussé son amant à supprimer son mari, afin de vivre librement leur relation adultérine.

➤ Les violences antérieures dans le couple

Rappelons qu'il n'est pas toujours possible de déterminer **l'antériorité des violences** lors des enquêtes pour homicide, notamment en cas de suicide de l'auteur ou en l'absence de procédures préalables.

Sont donc comptabilisés dans cette rubrique les cas dans lesquels des violences antérieures ont été enregistrées par les services de police ou les unités de gendarmerie avant la commission de l'homicide (plainte, intervention à domicile, main courante informatisée et procès verbal de renseignement judiciaire), ainsi que les cas dans lesquels des témoignages ont été recueillis après l'homicide.

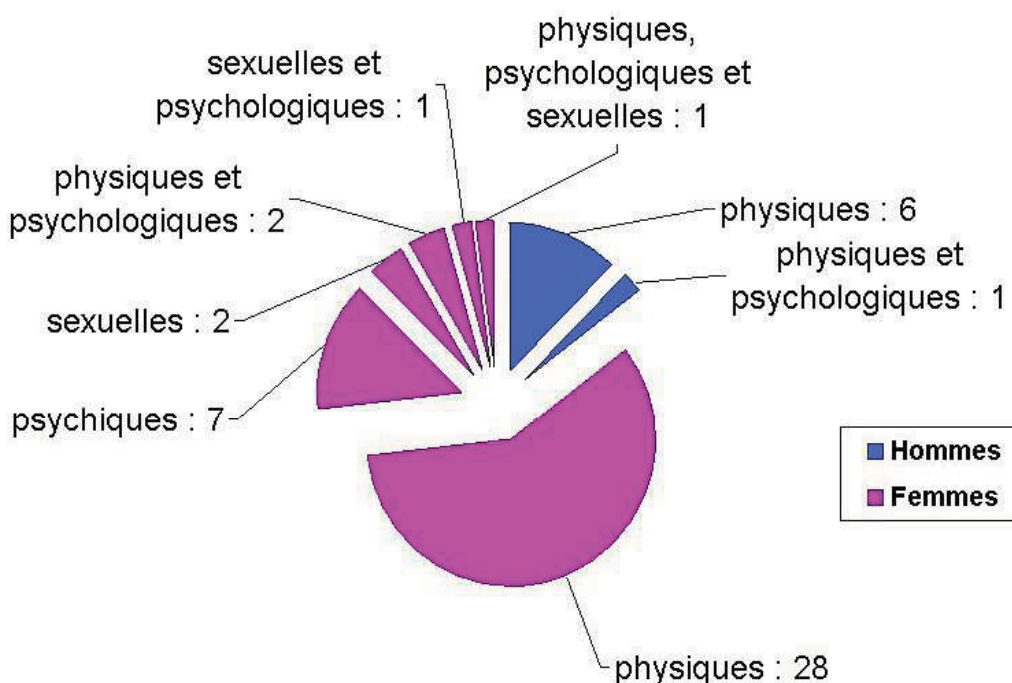
Au moins une forme de violence antérieure dans le couple a été rapportée chez 48 victimes d'homicide (41 femmes et 7 hommes) et chez 19 auteurs (12 femmes et 7 hommes). Au total, 67 personnes (53 femmes et 19 hommes, victimes et auteurs confondus) étaient concernées par des violences antérieures.

Toutefois, sachant que pour 11 couples, les violences étaient réciproques, on retrouve des traces de violences antérieures dans 56 affaires, soit 38,36 %.

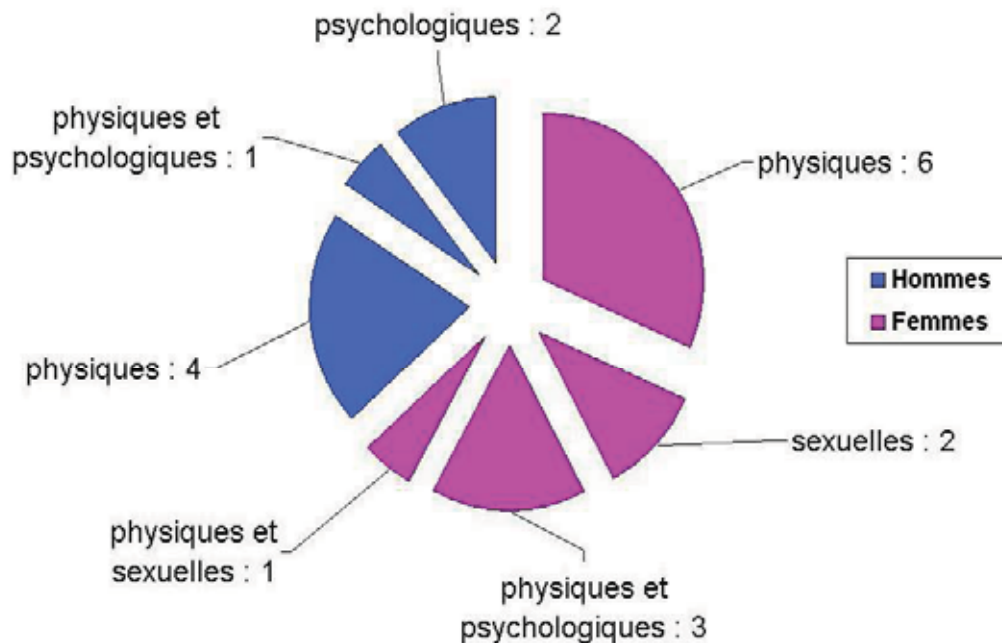
Pour **12 des 24 cas** où l'auteur de l'homicide est une **femme** (soit 50 %), la **victime masculine était auteur de violences antérieures** sur sa partenaire.

Pour **11 des 121 cas** où l'auteur de l'homicide est un **homme** (soit 9,09 %), la **victime féminine** était auteur de violences antérieures sur son partenaire.

Typologie des violences antérieures subies par les victimes d'homicide (41 femmes et 7 hommes)



Typologie des violences antérieures subies par les auteurs d'homicide (12 femmes et 7 hommes)



➤ Contexte lié à l'âge et/ou la maladie

Dans **20 cas**, le passage à l'acte a été motivé par la maladie et/ou la vieillesse de la victime, de l'auteur ou des deux.

On dénombre cette année 18 victimes de sexe féminin et 2 victimes de sexe masculin, toutes atteintes de pathologies très lourdes, difficiles à gérer au quotidien (Alzheimer, parkinson, sclérose en plaques, tétraplégie, cancer...). Dans un cas, c'est la maladie mentale de la victime (démence) qui a motivé le passage à l'acte.

13 auteurs se sont suicidés, 5 ont tenté de le faire.

Dans ce type d'affaires, on ne constate jamais la présence d'alcool.

➤ La présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants

La présence d'alcool dans le sang a été constatée chez **41 auteurs**, dont 24 en zone police soit **28,08 % des affaires**. Parmi ces auteurs figurent 28 hommes et 13 femmes.

S'agissant des **victimes**, on en dénombre **19** ayant consommé de l'alcool au moment des faits.

Dans **15 cas**, ce sont **les deux membres du couple qui étaient alcoolisés** au moment des faits.

23 couples ont été identifiés comme consommateurs chroniques d'alcool, qu'ils aient ou non consommé au moment des faits.

Au sein de **9 couples**, on constate la présence de **stupéfiants**, soit chez l'auteur uniquement (5), soit chez la victime uniquement (2), soit chez les deux (2). D'autre part, 5 auteurs et 1 victime étaient connus pour être consommateurs habituels de produits stupéfiants, bien que n'en ayant pas consommé au moment des faits.

➤ Les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques

Dans **29 cas (soit 12,14 %)**, l'auteur faisait l'objet d'un suivi psychologique ou psychiatrique, notamment pour dépression. Parmi eux, 7 avaient déjà fait l'objet d'un internement psychiatrique.

S'agissant des **victimes**, **15** d'entre elles étaient suivies médicalement, dont 2 avaient déjà été internées.

Au total, ce sont donc **44 personnes** qui connaissaient des troubles psychiatriques et/ou psychologiques : **21 auteurs, 7 victimes et 8 couples** (auteur et victime).

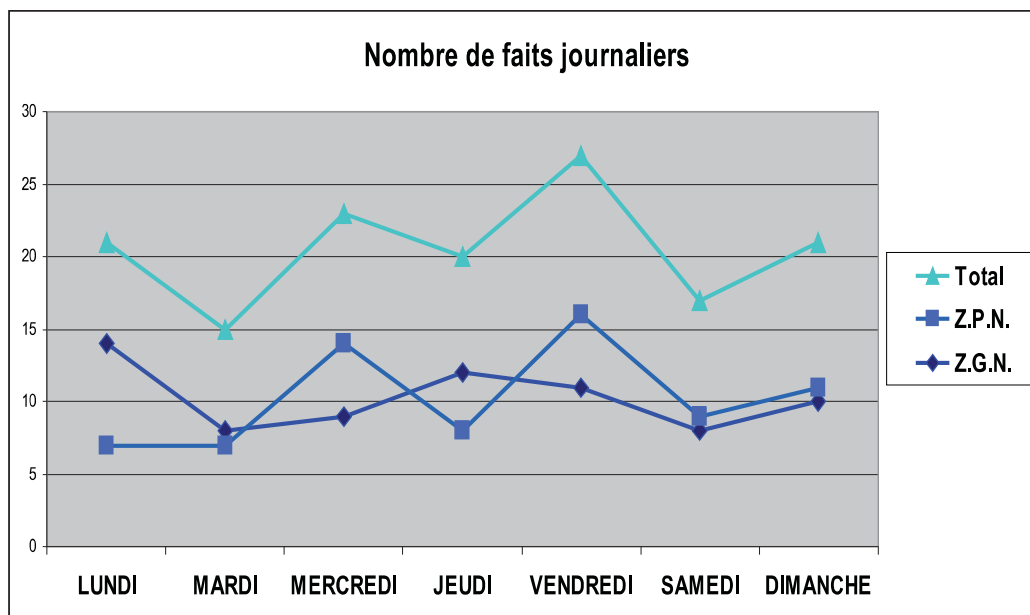
Concernant la prise de médicaments psychotropes, on a pu dénombrer 15 auteurs et 10 victimes sous l'emprise de médicaments au moment des faits.

On peut noter que dans seulement 44,52 % des cas (soit 65 faits), on ne constate la présence d'aucune substance susceptible d'altérer le discernement de l'auteur ou de la victime au moment des faits (alcool, stupéfiants, médicaments psychotropes) ni aucune addiction (idem).

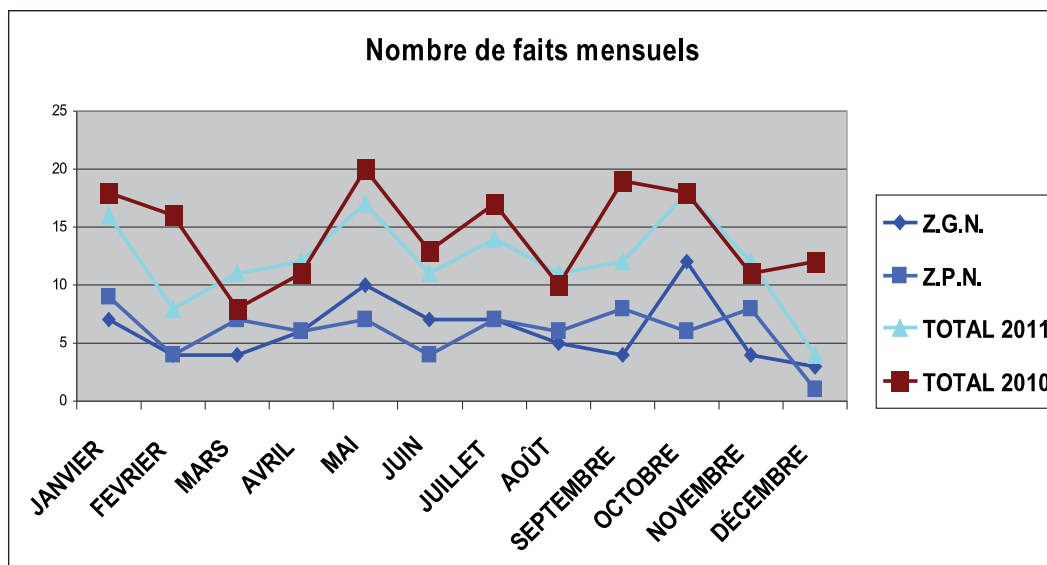
3.1.5. La répartition journalière des faits

Comme l'année précédente, il est difficile de dégager une véritable tendance quant aux périodes auxquelles les faits se produisent le plus souvent. Les écarts sont en effet relativement faibles entre les différents jours de la semaine. Toutefois, on relève que la majorité des faits se sont produits le vendredi (27).

A noter que dans 2 affaires, il n'a pas été possible de déterminer avec exactitude le jour de commission des faits.



3.1.6. La répartition mensuelle des faits



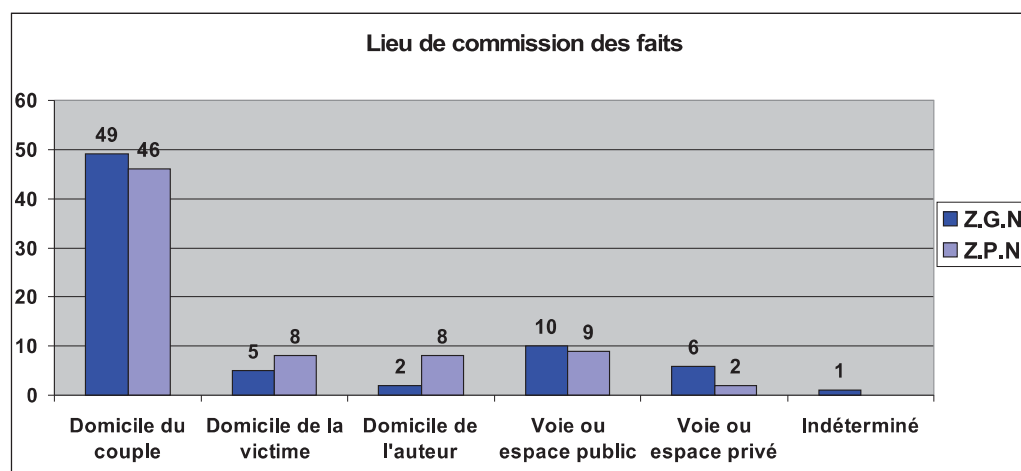
Cette année, il est à nouveau difficile de faire une corrélation entre les différents mois de l'année et le nombre de faits commis, que ce soit en zone de compétence de la police ou de la gendarmerie nationales.

Toutefois, si l'on compare la configuration générale de la courbe totale 2011 avec celle de l'année 2010, on peut noter une quasi-correspondance des « pics saisonniers », en janvier, mai, juillet et octobre, et des infléchissements de la courbe, en février/mars, juin, août et novembre. L'an prochain, il sera nécessaire de vérifier que cette « tendance » se confirme.

3.1.7. La répartition géographique

➤ Par lieu de commission des faits :

Dans l'immense majorité des cas, l'homicide est commis au domicile (du couple, de l'auteur ou de la victime), dans 118 affaires, soit 80,82 % des cas .



➤ Par département :

Cette année, les départements des **Bouches-du-Rhône** et du **Nord (8 cas chacun)** sont les deux départements les plus touchés par ce phénomène.

Viennent ensuite les départements du Pas-de-calais et du Var (5 cas chacun).

La région Île-de-France comptabilise **17 victimes** (24 en 2010), dont 8 pour Paris intra-muros et la petite couronne.

36 départements n'ont recensé aucun homicide dans le cadre familial (soit un de plus que l'an dernier). 11 départements ne déplorent aucune victime depuis 2007.

Enfin, pour les départements et collectivités d'Outre-mer, **la Réunion (6 cas)** est à nouveau le territoire le plus touché pour l'année 2011.

Départements	Z.G.N.	Z.P.N.	Total 2011	Total 2010	Total 2009	Variation 2010/2011
01 Ain	2	0	2	4	1	↓
02 Aisne	1	0	1	3	2	↓
03 Allier	0	0	0	1	2	↓
04 Alpes de Haute-Provence	0	0	0	0	0	A.C.R.
05 Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	A.C.R.
06 Alpes-Maritimes	0	2	2	13	6	↓
07 Ardèche	0	0	0	1	0	↓
08 Ardennes	1	1	2	1	3	↑
09 Ariège	0	0	0	0	3	=
10 Aube	0	0	0	1	0	↓
11 Aude	1	0	1	3	1	↓
12 Aveyron	0	0	0	0	0	A.C.R.
13 Bouches-du-Rhône	3	5 ⁽²⁾	8	3	2	↑
14 Calvados	0	0	0	2	2	↓
15 Cantal	0	0	0	0	0	A.C.R.
16 Charente	0	0	0	0	0	A.C.R.
17 Charente-Maritime	0	1	1	0	1	↑
18 Cher	1	1 ⁽¹⁾	2	0	0	↑
19 Corrèze	0	0	0	1	0	↓
2A Corse du Sud	1	0	1	1	0	=
2B Haute-Corse	1	0	1	0	0	↑
21 Côte-d'Or	0	0	0	2	0	↓
22 Côtes-d'Armor	0	0	0	2	0	↓
23 Creuse	1	0	1	0	2	↑
24 Dordogne	1	0	1	0	0	↑
25 Doubs	0	0	0	0	2	=
26 Drôme	0	0	0	0	1	=
27 Eure	0	2 ⁽¹⁾	2	4	5	↓
28 Eure-et-Loir	2	0	2	1	0	↑
29 Finistère	1	0	1	2	2	↓
30 Gard	1	1	2	0	1	↑
31 Haute-Garonne	2	1 ⁽¹⁾	3	5	3	↓
32 Gers	0	0	0	0	0	A.C.R.
33 Gironde	2 ⁽¹⁾	2	4	4	4	=
34 Hérault	1	2	3	2	4	↑
35 Ille-et-Vilaine	2 ⁽¹⁾	0	2	3	2	↓
36 Indre	0	0	0	0	0	A.C.R.
37 Indre-et-Loire	1	0	1	0	2	↑

Départements	Z.G.N.	Z.P.N.	Total 2011	Total 2010	Total 2009	Variation 2010/2011
38 Isère	1 ⁽¹⁾	0	1	1	2	=
39 Jura	0	0	0	0	0	A.C.R.
40 Landes	0	0	0	0	2	=
41 Loir-et-Cher	0	1 ⁽¹⁾	1	1	1	=
42 Loire	0	2 ⁽¹⁾	2	0	2	↗
43 Haute-Loire	0	0	0	0	1	=
44 Loire-Atlantique	3 ⁽¹⁾	0	3	2	5	↗
45 Loiret	1	0	1	4	2	↘
46 Lot	0	0	0	1	1	↘
47 Lot-et-Garonne	0	0	0	0	0	A.C.R.
48 Lozère	0	0	0	0	0	A.C.R.
49 Maine-et-Loire	0	0	0	0	3	=
50 Manche	1	2	3	1	0	↗
51 Marne	2	2 ⁽¹⁾	4	4	3	=
52 Haute-Marne	0	0	0	2	0	↘
53 Mayenne	1	0	1	1	0	=
54 Meurthe-et-Moselle	3	0	3	2	2	↗
55 Meuse	1	0	1	0	0	↗
56 Morbihan	0	1 ⁽¹⁾	1	3	2	↘
57 Moselle	1	0	1	2	5	↘
58 Nièvre	0	0	0	1	1	↘
59 Nord	3	5 ⁽¹⁾	8	4	8	↗
60 Oise	2	2	4	3	3	↗
61 Orne	0	1 ⁽¹⁾	1	3	0	↘
62 Pas-de-Calais	4 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	5	4	9	↗
63 Puy-de-Dôme	2	0	2	3	1	↘
64 Pyrénées-Atlantiques	0	1	1	2	1	↘
65 Hautes-Pyrénées	0	0	0	0	1	=
66 Pyrénées-Orientales	2	0	2	1	1	↗
67 Bas-Rhin	1	0	1	2	2	↘
68 Haut-Rhin	0	1	1	2	4	↘
69 Rhône	1	2	3	2	0	↗
70 Haute-Saône	1	0	1	0	0	↗
71 Saône-et-Loire	1	1	2	3	1	↘
72 Sarthe	0	0	0	0	2	=
73 Savoie	1	0	1	0	2	↗
74 Haute-Savoie	2	0	2	0	0	↗
75 Paris	0	2 ⁽¹⁾	2	2	2	=
76 Seine-Maritime	0	3	3	10	4	↘
77 Seine-et-Marne	0	2 ⁽²⁾	2	1	2	↗
78 Yvelines	0	4	4	7	2	↘
79 Deux-Sèvres	2 ⁽¹⁾	0	2	1	0	↗
80 Somme	0	2	2	1	4	↗
81 Tarn	0	0	0	0	2	=
82 Tarn-et-Garonne	0	0	0	1	0	↘
83 Var	2	3	5	3	2	↗
84 Vaucluse	0	0	0	2	1	↘
85 Vendée	0	1	1	2	2	↘
86 Vienne	1	0	1	1	0	=
87 Haute-Vienne	0	0	0	2	0	↘
88 Vosges	1	0	1	1	1	=
89 Yonne	1	1	2	0	1	↗

Départements	Z.G.N.	Z.P.N.	Total 2011	Total 2010	Total 2009	Variation 2010/2011
90 Territoire de Belfort	0	0	0	2	0	↓
91 Essonne	0	1	1	2	1	↓
92 Hauts-de-Seine	0	0	0	4	4	↓
93 Seine-Saint-Denis	0	2 ⁽¹⁾	2	5	2	↓
94 Val-de-Marne	0	4	4	2	4	↑
95 Val-d'Oise	0	2	2	1	2	↑
971 Guadeloupe (D.R.O.M.)	2	2 ⁽¹⁾	4	1	1	↑
972 Martinique (D.R.O.M.)	0	1 ⁽¹⁾	1	0	3	↑
973 Guyane (D.R.O.M.)	1	0	1	2	2	↓
974 Réunion (D.R.O.M.)	3	3	6	4	4	↑
975 Saint Pierre et Miquelon (C.O.M.)	0	0	0	0	0	A.C.R.
977 Saint Barthélemy (C.O.M.)	0	0	0	0	1	=
978 Saint-Martin (C.O.M.)	0	0	0	0	0	A.C.R.
985 Mayotte (D.R.O.M.)	0	0	0	0	1	=
986 Wallis et Futuna (C.O.M.)	0	0	0	0	0	A.C.R.
987 Polynésie Française (C.O.M.)	0	0	0	0	0	A.C.R.
988 Nouvelle Calédonie (C.O.M.)	1	0	1	3	0	↓
Totaux	73	73	146	173	165	↓

A.C.R. : Aucun cas recensé sur les 3 dernières années

⁽¹⁾ dont 1 victime masculine

⁽²⁾ dont 2 victimes masculines

N.B. : Le D.R.O.M. de la Guadeloupe (971) ne comprend plus les communes de Saint-Barthélemy (977) et de Saint-Martin (978) qui sont devenues des C.O.M. en 2007

3.1.8. Le ratio entre le nombre de décès et le nombre d'habitants

Pour les deux tableaux suivants, les données relatives au nombre d'habitants sont celles qui ont été recensées au 1^{er} janvier 2009 (entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012).

Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 (*source INSEE*).

(N.S. : Non Significatif)

➤ Par département :

N°	Nom du département	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000
01	Ain	605 892	2	0,3301
02	Aisne	554 521	1	0,1803
03	Allier	353 362	0	N.S.
04	Alpes-de-Haute-Provence	164 519	0	N.S.
05	Hautes-Alpes	141 153	0	N.S.
06	Alpes-Maritimes	1 094 596	2	0,1827
07	Ardèche	323 516	0	N.S.
08	Ardennes	291 717	2	0,6856
09	Ariège	156 701	0	N.S.
10	Aube	311 676	0	N.S.
11	Aude	363 420	1	0,2752

N°	Nom du département	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000
12	Aveyron	288 634	0	N.S.
13	Bouches-du-Rhône	1 995 094	8	0,4010
14	Calvados	697 054	0	N.S.
15	Cantal	154 354	0	N.S.
16	Charente	363 913	0	N.S.
17	Charente-Maritime	634 928	1	0,1575
18	Cher	319 423	2	0,6261
19	Corrèze	252 116	0	N.S.
2A	Corse-du-Sud	143 724	1	0,6958
2B	Haute-Corse	167 103	1	0,5984
21	Côte-d'Or	538 259	0	N.S.
22	Côtes-d'Armor	608 356	0	N.S.
23	Creuse	128 435	1	0,7786
24	Dordogne	424 456	1	0,2356
25	Doubs	539 992	0	N.S.
26	Drôme	497 487	0	N.S.
27	Eure	599 181	2	0,3338
28	Eure-et-Loir	436 966	2	0,4577
29	Finistère	925 442	1	0,1081
30	Gard	718 181	2	0,2785
31	Haute-Garonne	1 254 347	3	0,2392
32	Gers	194 560	0	N.S.
33	Gironde	1 464 088	4	0,2732
34	Hérault	1 050 026	3	0,2857
35	Ille-et-Vilaine	1 003 933	2	0,1992
36	Indre	239 443	0	N.S.
37	Indre-et-Loire	603 337	1	0,1657
38	Isère	1 223 730	1	0,0817
39	Jura	271 680	0	N.S.
40	Landes	392 592	0	N.S.
41	Loir-et-Cher	338 503	1	0,2954
42	Loire	763 867	2	0,2618
43	Haute-Loire	231 066	0	N.S.
44	Loire-Atlantique	1 301 325	3	0,2305
45	Loiret	672 142	1	0,1488
46	Lot	180 305	0	N.S.
47	Lot-et-Garonne	341 132	0	N.S.
48	Lozère	81 312	0	N.S.
49	Maine-et-Loire	803 573	0	N.S.
50	Manche	516 065	3	0,5813
51	Marne	580 402	4	0,6892
52	Haute-Marne	192 224	0	N.S.
53	Mayenne	315 303	1	0,3172

N°	Nom du département	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000
54	Meurthe-et-Moselle	745 134	3	0,4026
55	Meuse	200 417	1	0,4990
56	Morbihan	739 144	1	0,1353
57	Moselle	1 066 328	1	0,0938
58	Nièvre	227 740	0	N.S.
59	Nord	2 613 285	8	0,3061
60	Oise	821 568	4	0,4869
61	Orne	302 010	1	0,3311
62	Pas-de-Calais	1 488 951	5	0,3358
63	Puy-de-Dôme	646 908	2	0,3092
64	Pyrénées-Atlantiques	671 644	1	0,1489
65	Hautes-Pyrénées	238 031	0	N.S.
66	Pyrénées-Orientales	454 737	2	0,4398
67	Bas-Rhin	1 113 207	1	0,0898
68	Haut-Rhin	764 064	1	0,1309
69	Rhône	1 738 949	3	0,1725
70	Haute-Saône	246 975	1	0,4049
71	Saône-et-Loire	574 002	2	0,3484
72	Sarthe	576 741	0	N.S.
73	Savoie	424 578	1	0,2355
74	Haute-Savoie	747 965	2	0,2674
75	Paris	2 257 981	2	0,0886
76	Seine-Maritime	1 275 483	3	0,2352
77	Seine-et-Marne	1 335 284	2	0,1498
78	Yvelines	1 433 447	4	0,2790
79	Deux-Sèvres	377 784	2	0,5294
80	Somme	582 469	2	0,3434
81	Tarn	385 722	0	N.S.
82	Tarn-et-Garonne	245 857	0	N.S.
83	Var	1 025 201	5	0,4877
84	Vaucluse	551 922	0	N.S.
85	Vendée	645 820	1	0,1548
86	Vienne	437 411	1	0,2286
87	Haute-Vienne	383 418	0	N.S.
88	Vosges	393 474	1	0,2541
89	Yonne	354 282	2	0,5645
90	Territoire de Belfort	145 987	0	N.S.
91	Essonne	1 225 717	1	0,0816
92	Hauts-de-Seine	1 579 457	0	N.S.
93	Seine-Saint-Denis	1 528 413	2	0,1309
94	Val-de-Marne	1 331 443	4	0,3004
95	Val-d'Oise	1 185 379	2	0,1687
971	Guadeloupe (D.R.O.M.) ⁽¹⁾	408 090	4	0,9802

N°	Nom du département	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000
972	Martinique (D.R.O.M.)	402 499	1	0,2484
973	Guyane (D.R.O.M.)	226 426	1	0,4416
974	La Réunion (D.R.O.M.)	825 035	6	0,7272
975	Saint-Pierre-et-Miquelon (C.O.M.)	6 314	0	N.S.
977	Saint-Barthélemy (C.O.M.) ⁽¹⁾	9 057	0	N.S.
978	Saint-Martin (C.O.M.) ⁽¹⁾	37 461	0	N.S.
985	Mayotte (D.R.O.M.) ⁽²⁾	186 729	0	N.S.
986	Wallis et Futuna (C.O.M.) ⁽³⁾	14 231	0	N.S.
987	Polynésie française (C.O.M.) ⁽²⁾	264 736	0	N.S.
988	Nouvelle-Calédonie (C.O.M.) ⁽⁴⁾	291 782	1	0,3427
Totaux		66 565 815	146	0,2193

⁽¹⁾ Le D.R.O.M. de la Guadeloupe (971) ne comprend plus les communes de Saint-Barthélemy (977) et de Saint-Martin (978) qui sont devenues des C.O.M. en 2007.

⁽²⁾ Populations légales au recensement de la population 2007.

⁽³⁾ Populations légales au recensement de la population 2008.

⁽⁴⁾ Populations légales au recensement de la population 2009.

➤ *Par régions et collectivités d'outre-mer:*

Région	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000 hab.
Alsace	1 877 271	2	0,1065
Aquitaine	3 293 912	6	0,1822
Auvergne	1 385 690	2	0,1443
Basse-Normandie	1 515 129	4	0,2640
Bourgogne	1 694 283	4	0,2361
Bretagne	3 276 875	4	0,1221
Centre	2 609 814	7	0,2682
Champagne-Ardenne	1 376 019	6	0,4360
Corse	310 827	2	0,6434
Franche-Comté	1 204 634	1	0,0830
Haute-Normandie	1 874 664	5	0,2667
Île-de-France	11 877 121	17	0,1431
Languedoc-Roussillon	2 667 676	8	0,2999
Limousin	763 969	1	0,1309
Lorraine	2 405 353	6	0,2494
Midi-Pyrénées	2 944 157	3	0,1019
Nord-Pas-de-Calais	4 102 236	13	0,3169
Pays de la Loire	3 642 762	5	0,1373
Picardie	1 958 558	7	0,3574
Poitou-Charentes	1 814 036	4	0,2205
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 972 485	15	0,3017
Rhône-Alpes	6 325 984	11	0,1739

Région	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000 hab.
Guadeloupe (D.R.O.M.) ⁽¹⁾	408 090	4	0,9802
Martinique (D.R.O.M.)	402 499	1	0,2484
Guyane (D.R.O.M.)	226 426	1	0,4416
La Réunion (D.R.O.M.)	825 035	6	0,7272
Saint-Pierre-et-Miquelon (C.O.M.)	6 314	0	N.S.
Saint-Barthélemy (C.O.M.) ⁽¹⁾	9 057	0	N.S.
Saint-Martin (C.O.M.) ⁽¹⁾	37 461	0	N.S.
Mayotte (D.R.O.M.) ⁽²⁾	186 729	0	N.S.
Wallis et Futuna (C.O.M.) ⁽³⁾	14 231	0	N.S.
Polynésie française (C.O.M.) ⁽²⁾	264 736	0	N.S.
Nouvelle-Calédonie (C.O.M.) ⁽⁴⁾	291 782	1	0,3427
Totaux	66 565 815	146	0,2193

⁽¹⁾ Le D.R.O.M. de la Guadeloupe (971) ne comprend plus les communes de Saint-Barthélemy (977) et de Saint-Martin (978) qui sont devenues des C.O.M. en 2007.

⁽²⁾ Populations légales au recensement de la population 2007.

⁽³⁾ Populations légales au recensement de la population 2008.

⁽⁴⁾ Populations légales au recensement de la population 2009.

➤ *Par rapport aux autres États membres de l'Union européenne:*

Pour la première fois cette année, la délégation a interrogé, via la Direction de la Coopération Internationale (D.C.I.), les Attachés de Sécurité Intérieure (A.S.I.) en poste dans les États membres de l'U.E.

Sur les 26 pays, 16 ont été en mesure de fournir des données statistiques pour l'année 2010 et 11 ont communiqué des chiffres pour les 8 premiers mois de l'année 2011.

Liste des États membres de l'Union européenne ayant fourni des éléments statistiques	Population totale ⁽¹⁾	2010		2011 ⁽²⁾	
		Nombre de faits	Taux pour 100 000 hab.	Nombre de faits	Taux pour 100 000 hab.
Autriche (AT)	8 400 000	38	0,4524	30	0,3571
Belgique (BE)	10 910 000	23	0,2108	24	0,2200
Chypre (CY)	800 000	2	0,2500	1	0,1250
Espagne (ES)	46 150 000	89	0,1928	40	0,0867
France (FR) ⁽³⁾	65 070 000	170	0,2613	100	0,1537
Grèce (EL)	11 320 000	16	0,1413	6	0,0530
Hongrie (HU)	9 980 000	120	1,2024	83	0,8317
Italie (IT)	60 620 000	113	0,1864	N.C.	N.C.
Lettonie (LV)	2 220 000	17	0,7658	N.C.	N.C.
Luxembourg (LU)	510 000	0	0,0000	0	0,0000
Pologne (PL)	38 200 000	235	0,6152	139	0,3639
Portugal (PT)	10 630 000	28	0,2634	N.C.	N.C.
République tchèque (CZ)	10 530 000	100	0,9497	73	0,6933
Roumanie (RO)	21 410 000	137	0,6399	131	0,6119
Royaume-Uni (UK)	62 430 000	128	0,2050	N.C.	N.C.

Liste des États membres de l'Union européenne ayant fourni des éléments statistiques	Population totale ⁽¹⁾	2010		2011 ⁽²⁾	
		Nombre de faits	Taux pour 100 000 hab.	Nombre de faits	Taux pour 100 000 hab.
Slovaquie (SK)	5 430 000	23	0,4236	N.C.	N.C.
Slovénie (SL)	2 050 000	9	0,4390	4	0,1951
Totaux	366 660 000	1 248	0,3404	631	0,2800

N.C. : Non communiqué

⁽¹⁾ source Eurostat 2011

⁽²⁾ du 01/01/2011 au 31/08/2011, soit les 8 premiers mois de l'année 2011.

⁽³⁾ Les régions ultrapériphériques font partie de l'Union européenne. Elles regroupent :

- les 4 D.R.O.M. français : Guadeloupe (971), Martinique (972), Guyane (973) et La Réunion (974), ainsi que la C.O.M. française de Saint-Martin (978) ;
- les deux régions autonomes portugaises : les Açores et Madère ;
- la communauté autonome espagnole : les îles Canaries.

Mayotte (985), bien qu'étant devenu un D.R.O.M. en 2011, ne deviendra une région ultrapériphérique que si la France en fait la demande au Conseil européen.

Les autres C.O.M. ne font pas partie de l'Union européenne.

Les populations du D.R.O.M. de Mayotte (985) et des autres C.O.M. ne sont donc pas comptabilisées dans la population totale française.

3.1.9. La nationalité des auteurs et des victimes

18 auteurs (9 en Z.G.N. et 9 en Z.P.N.) et **13 victimes** (dont 7 en Z.P.N.) sont de **nationalité étrangère**, dont respectivement 5 ressortissants de l'Union européenne (3 auteurs et 2 victimes) et 26 hors Union européenne (15 auteurs et 11 victimes).

On compte 10 couples au sein desquels les deux conjoints sont tous deux de nationalité étrangère.

3.1.10. Les catégories socioprofessionnelles

Les **auteurs** n'exercent pas d'activité professionnelle dans **58 % des cas (- 4 %)** : **30,14 % sont à la retraite** (soit 44 auteurs) et **28,08 % sont sans emploi** (soit 41 auteurs).

Les **victimes** sont, elles aussi, majoritairement en inactivité, à **56 %** (82 victimes), avec **31,51 % de personnes sans emploi** (soit 46 victimes), et **24,66 % à la retraite** (soit 36 victimes).

Pour **66 couples**, les **2 partenaires étaient en inactivité**, soit dans **45,20 %** des cas (taux similaire à celui de l'an dernier).

Pour les actifs, la catégorie professionnelle émergente est toujours celle des **employés** : essentiellement pour les victimes, avec **36 cas** soit **24,66 %**, contre **21** pour les auteurs (14,38 %).

Chez ces derniers, ce sont ensuite les ouvriers (16) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10) qui sont représentés.

Catégories socioprofessionnelles *	Auteurs		Victimes	
Retraités	44	30,14 %	36	24,66 %
Autres personnes sans activité professionnelle	41	28,08 %	46	31,51 %
Employés	21	14,38 %	36	24,66 %
Ouvriers	16	10,96 %	6	4,11 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	10	6,85 %	5	3,42 %
Professions Intermédiaires	9	6,16 %	8	5,48 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5	3,43 %	9	6,16 %
Agriculteurs exploitants	0	0 %	0	0 %
TOTAL	146	100 %	146	100 %

* conforme à la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS-2003) de l'INSEE.

3.1.11. L'âge des auteurs et des victimes

Dans les différentes tranches d'âge, on note à nouveau cette année que les **auteurs** les plus impliqués dans ce type d'actes sont les **41/50 ans** (39 faits, soit **26,71 %**). Viennent ensuite les **51/60 ans** (27 faits, soit 18,49 %) et les **31/40 ans** (23 faits, soit 15,75 %). A elles trois, ces tranches d'âge représentent près des deux tiers des faits (60,96 %). Ce taux est stable, puisque l'an dernier, elles représentaient déjà 60,92 % des faits.

A l'instar des auteurs, les **victimes** les plus concernées se situent dans la tranche des **41/50 ans** (38 victimes, dont 33 femmes), soit dans **26,03 %** des cas.

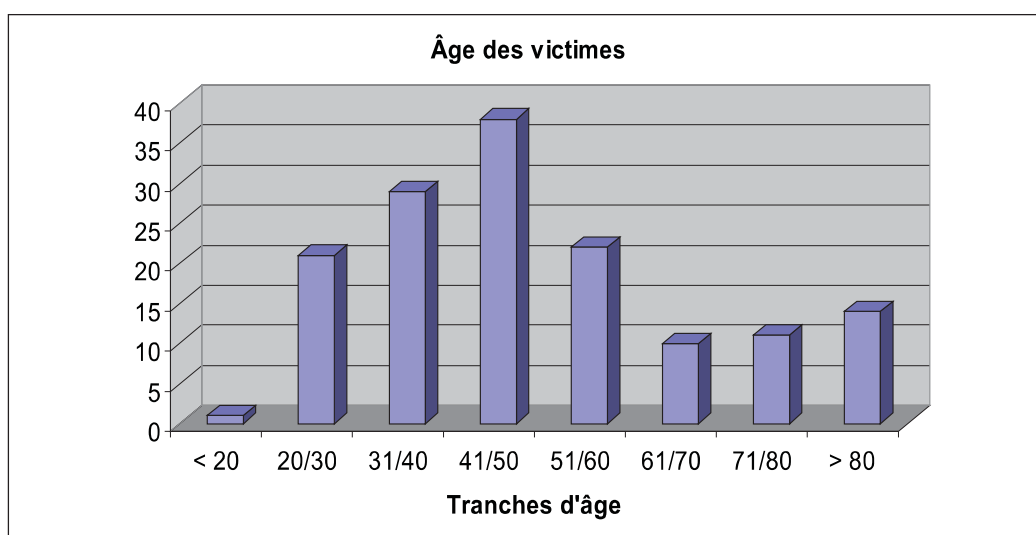
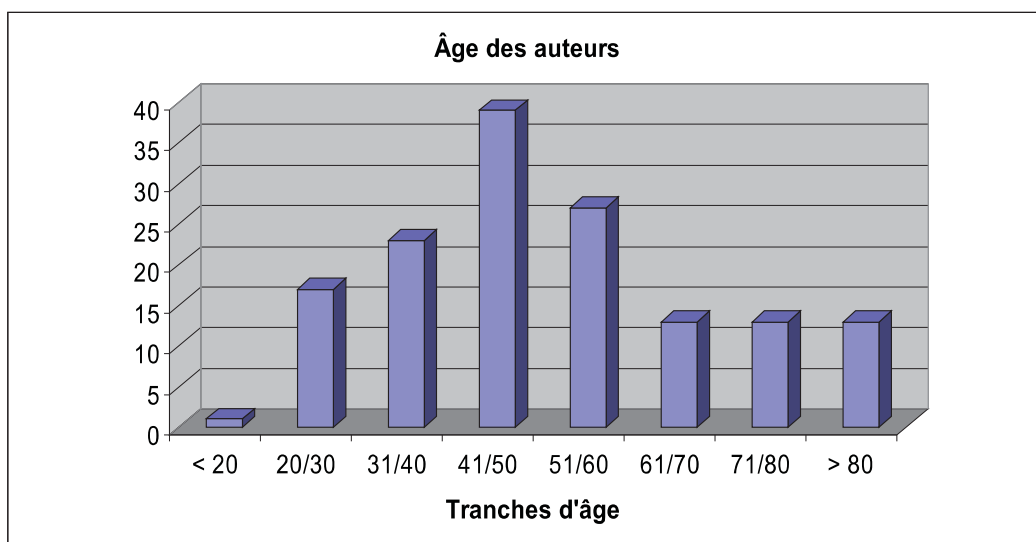
26 auteurs et 25 victimes avaient plus de 70 ans.

13 auteurs et 14 victimes avaient plus de 80 ans.

Il convient de mettre en exergue que **30 couples** avaient plus de **dix ans d'écart**, 6 d'entre eux présentant même **plus de vingt ans d'écart**.

Enfin, on peut noter qu'il n'y a pas d'auteur mineur cette année, la plus jeune auteur ayant 18 ans. Parmi les victimes, la plus jeune était âgée de 19 ans.

Tranches d'âge	AUTEURS				VICTIMES			
	Hommes	Femmes	TOTAL	Décennie	Hommes	Femmes	TOTAL	Décennie
Jusqu'à 25 ans	5	4	9	18	1	9	10	22
De 26 à 30 ans	6	3	9		1	11	12	
De 31 à 35 ans	10	1	11	23	3	10	13	29
De 36 à 40 ans	9	3	12		5	11	16	
De 41 à 45 ans	19	5	24	39	2	21	23	38
De 46 à 50 ans	14	1	15		3	12	15	
De 51 à 55 ans	10	4	14	27	1	13	14	22
De 56 à 60 ans	11	2	13		3	5	8	
De 61 à 65 ans	6	0	6	13	2	8	10	10
De 66 à 70 ans	7	0	7		0	0	0	
De 71 à 75 ans	6	0	6	13	0	6	6	11
De 76 à 80 ans	5	2	7		0	5	5	
Plus de 80 ans	13	0	13	13	3	11	14	14

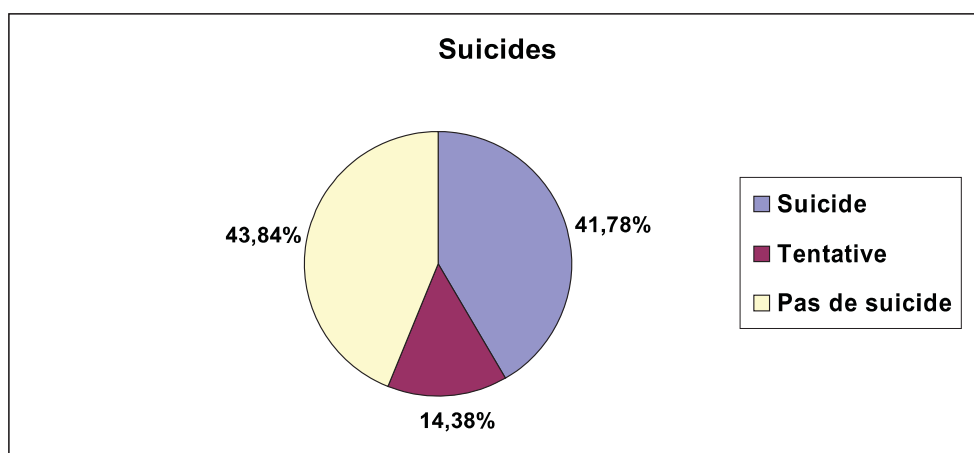


3.1.12. Les suicides des auteurs

Ce type de violences est assez souvent caractérisé par le suicide ou la tentative de suicide de l'auteur.

On constate en effet que **41,78 % des auteurs** (+ 10 % par rapport à l'an dernier) se sont **suicidés** (soit **61 auteurs**, dont 4 auteurs féminins) et **14,38 %** (+ 4 %) ont tenté de le faire (soit 21 tentatives, exclusivement par des auteurs masculins).

D'autre part, les deux tiers des auteurs qui se sont suicidés, résidaient en zone de compétence de la gendarmerie nationale (42 suicides d'auteurs en Z.G.N. contre 19 en Z.P.N.)



Année	2007	2008	2009	2010	2011
Suicide de l'auteur	66 hommes	58 hommes et 1 femme	54 hommes	53 hommes et 2 femmes	57 hommes et 4 femmes
Tentative de suicide de l'auteur	12 hommes	19 hommes et 2 femmes	13 hommes	15 hommes et 3 femmes	21 hommes

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial

3.2.1. Les enfants mineurs victimes de la violence exercée dans le couple

➤ Les décès d'enfants mineurs entrant dans le cadre des décès au sein du couple

11 enfants mineurs ont été tués par leur père en même temps que leur mère (dans 6 affaires distinctes, dont 4 en zone gendarmerie).

Sur ces 6 auteurs, 4 se sont suicidés et un a tenté de le faire.

Par ailleurs, deux des femmes victimes recensées dans la présente étude étant enceintes au moment des faits, on comptabilise également le décès de 2 fœtus.

➤ Les enfants mineurs témoins

Dans **8 affaires**, les meurtres ont été commis **devant les enfants mineurs. Au total, ce sont 15 enfants qui ont été témoins des scènes de crime.**

Dans 11 cas, c'est l'un des enfants du couple qui a donné l'alerte ou fait prévenir les secours, soit qu'ils aient été témoins au moment des faits, soit qu'ils aient découvert les corps en regagnant leur domicile.

La présence des enfants au domicile du couple n'empêche pas le passage à l'acte, puisque l'on peut dénombrer 29 enfants présents au domicile, mais non témoins des faits d'homicide (en bas âge pour la plupart).

➤ Les enfants mineurs victimes de conflits de couple

Au moins 13 enfants (9 affaires) ont été tués cette année en raison de séparations difficiles ou de conflits de couple (tandis que l'autre parent n'est pas victime ou est victime d'une tentative d'homicide mais n'est pas décédé).

Parmi les auteurs recensés cette année, 5 sont des pères et 4 faits sont commis par des mères. 5 auteurs d'infanticide se sont suicidés et 2 ont tenté de le faire.

➤ Les enfants mineurs orphelins

Sur les 146 faits constatés, un certain nombre de victimes et d'auteurs s'étant suicidés avaient des enfants mineurs.

En conséquence, on dénombre **17 enfants orphelins de père et de mère**, ainsi que 70 orphelins de mère et 14 orphelins de père.

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches

Pour l'année 2011, un homme a tué simultanément sa mère, son épouse et leur fille majeure, tandis qu'un autre a tué sa concubine et la fille majeure de cette dernière.

D'autre part, un homme a battu à mort sa compagne et l'amant de celle-ci.

Enfin, deux hommes ont assassiné leur ex-partenaire de vie ainsi que le nouveau compagnon de celle-ci.

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Victimes collatérales	8 dont 1 enfant	11 dont 9 enfants	13 dont 10 enfants	10 dont 6 enfants	17 dont 11 enfants

IV. LES HOMICIDES HORS DU COUPLE

Cette année, **12 homicides** ont été perpétrés **hors du couple ou dans des couples «non-officiels»** : 4 faits par l'amant / la maîtresse, 8 faits par le petit ami ou la relation amoureuse « épisodique » (ou l'ex dans ces deux catégories). Un seul des agresseurs s'est suicidé.

13 homicides ont été commis par des **anciens ou nouveaux compagnons**, en raison de **rivalités sentimentales**, réelles ou fantasmées. Par ailleurs, l'un d'eux s'est suicidé.

V. LES CAS ANCIENS RESOLUS EN 2011

Cette année, 13 homicides perpétrés antérieurement à 2011 ont été élucidés (dont 7 en Z.P.N.).

Dans certains cas, ce délai s'explique soit parce que l'auteur soupçonné s'était enfui à l'étranger, soit parce que le corps de la victime n'a été retrouvé ou identifié que plusieurs mois après les faits.

Ainsi, dans une affaire, l'auteur avait conservé le cadavre de sa victime dans un congélateur pendant plus de 18 mois.

Dans une autre affaire, les violences volontaires commises en 2010 ont entraîné la mort en 2011 après un coma végétatif de plusieurs mois de la victime.

A noter que parmi ces cas anciens résolus figure un homicide au sein d'un couple homosexuel.

CONCLUSION

L'étude spécifique menée sur les décès au sein du couple permet de constater les faits suivants :

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Femmes victimes	166	156	140	146	122
Hommes victimes	26	27	25	28	24
Total des décès au sein du couple	192	183	165	174	146
Suicide auteur	66 hommes	59 hommes et 1 femme	54 hommes	53 hommes et 2 femmes	57 hommes et 4 femmes
Victimes collatérales	8 dont 1 enfant	11 dont 9 enfants	13 dont 10 enfants	10 dont 6 enfants	17 dont 11 enfants
Nombre total de décès	266	254	232	239	224

Les éléments factuels issus du présent rapport permettent de déterminer **le profil « type » des agresseurs** :

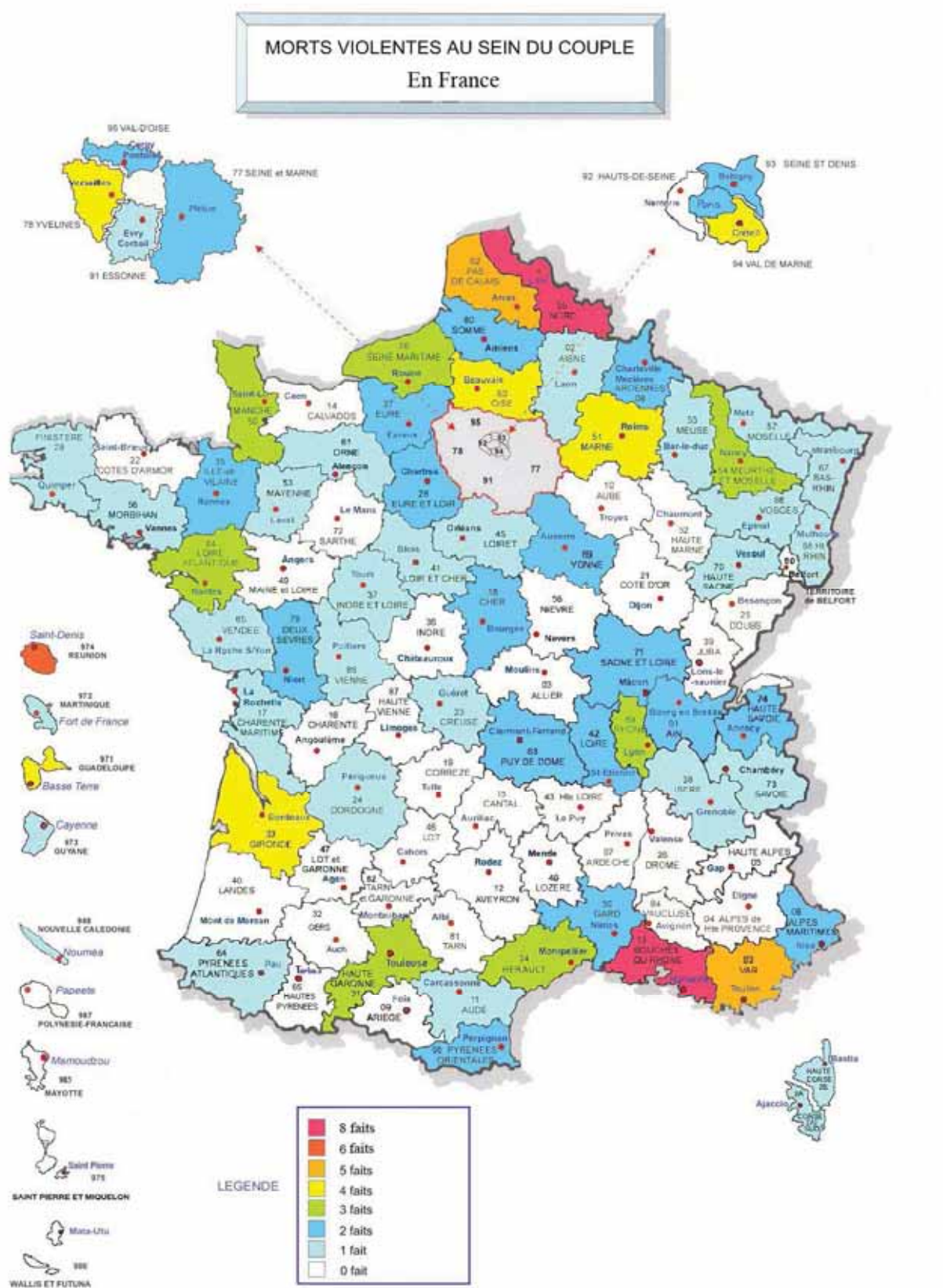
➤ **L'auteur masculin** est, le plus souvent, marié, de nationalité française, a entre 41 et 60 ans, est sans activité professionnelle. Il commet son acte, à domicile, sans préméditation, avec une arme blanche ou une arme à feu. Sa principale motivation demeure la non acceptation de la séparation.

➤ **L'auteur féminin** vit le plus souvent en concubinage, est de nationalité française, a entre 31 et 50 ans, est sans activité professionnelle. Elle commet son acte, à domicile, sans préméditation, avec une arme blanche. Les principales causes du passage à l'acte sont les disputes et la volonté de mettre fin aux violences subies.

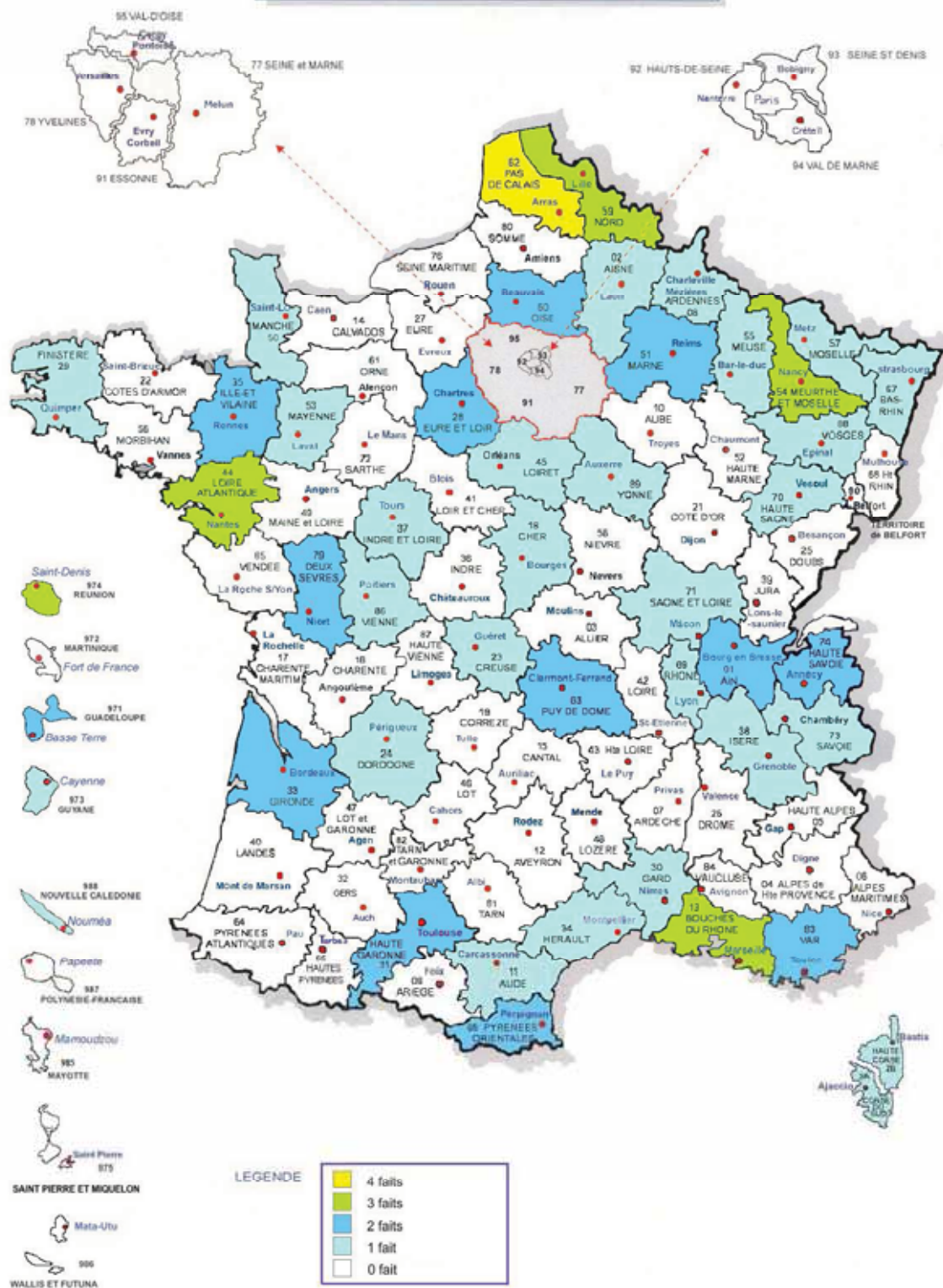
Annexe 1 : EXEMPLES DE FAITS CONSTATES EN 2011

- Accablé de dettes, et alors qu'un huissier de justice devait se présenter à son domicile, l'auteur assomme son épouse au moyen d'une matraque, la porte dans leur chambre à coucher, où il l'égorge. A l'aide du même couteau, il égorge également sa fille âgée de 34 ans et sa mère âgée de 90 ans, avant de mettre fin à ses jours.
- L'auteur, ne supportant déjà pas la séparation avec son ex-concubine, décide de la tuer lorsqu'il apprend qu'elle attend un enfant d'un autre homme. Il l'attend devant sa résidence, armé de son fusil de chasse. Lorsque celle-ci rentre chez elle avec son nouveau compagnon, il abat le couple de plusieurs coups de fusil, avant de se suicider sur le lieu des faits.
- L'auteur se présente au domicile de son ex-compagne armé d'un couteau. Il la tue, ainsi que son nouveau compagnon, en présence de quatre enfants, âgés de 2 à 11 ans. Il prend ensuite la fuite avec deux des enfants. Il sera interpellé peu après les faits et les enfants seront libérés sains et saufs.
- A la suite d'une dispute pour des raisons financières, l'auteur poignarde sa concubine à 66 reprises. Il avait déjà tué sa première épouse de 73 coups de couteaux.
- Sa concubine se tenant mal sur sa chaise, l'auteur la lui retire plusieurs fois violemment, afin de « l'éduquer ». Les multiples chutes engendrent une blessure importante à l'arrière du crâne. Il prétend ensuite avoir un trou de mémoire jusqu'au moment où il la retrouve agonisante dans la baignoire et lui prodigue un massage cardiaque. Il reconnaîtra avoir fait usage de violences régulières sur sa femme depuis plus d'un an et demi.
- L'auteur s'introduit au domicile de son ex-compagne et se cache sous son lit. Il laisse les nouveaux amants avoir une relation sexuelle, attend qu'ils s'endorment, puis les frappe violemment avec une poutrelle métallique. Il se rend ensuite sur le toit d'un bâtiment, d'où il prévient les forces de l'ordre, afin d'avouer son geste et son intention de se suicider. Malgré l'intervention des négociateurs pour le raisonner, il saute dans le vide et décédera de ses blessures à l'hôpital.
- Un homme, atteint d'un cancer en phase terminale, et sa femme, dépressive, décident de mourir ensemble. Après avoir mis fin aux jours de sa femme, l'auteur est pris d'un malaise subit, qui l'empêche de se suicider. Il décédera 24 jours plus tard, en hôpital psychiatrique.
- Alors que l'auteure rentre de son travail, une dispute au sujet des clefs de leur voiture éclate entre elle et son concubin, qui s'est alcoolisé toute la journée. La victime ne voulant pas lui donner lesdites clefs, elle se saisit d'un couteau de cuisine, qu'elle lui plante dans le thorax. Il se réfugie dans le garage de leurs voisins, où elle le suit, le fouille pour récupérer ses clefs, puis rentre chez elle. Les voisins alertent les secours, mais la victime décédera peu après à l'hôpital.
- Lors d'une dispute au domicile conjugal au sujet de la procédure de divorce engagée, la mari étrangle son épouse, avant de l'enterrer dans la cave de leur maison. Il coulera ensuite une dalle de béton par dessus, avant d'aller signaler la disparition inquiétante de sa femme aux forces de l'ordre.
- A la suite d'une dispute, le mari frappe sa femme de plusieurs coups de batte de base-ball, avant de lui tirer une balle dans la tête. Il tente de se suicider en se logeant une balle dans la tête. Il se rend chez ses voisins, qui alerteront les secours. Avant les faits, ses proches envisageaient un internement psychiatrique, eu égard à son caractère irritable, impulsif avec des troubles du comportement (crises de paranoïa) et au fait qu'il refusait de prendre ses calmants.

Annexe 2 : CARTES



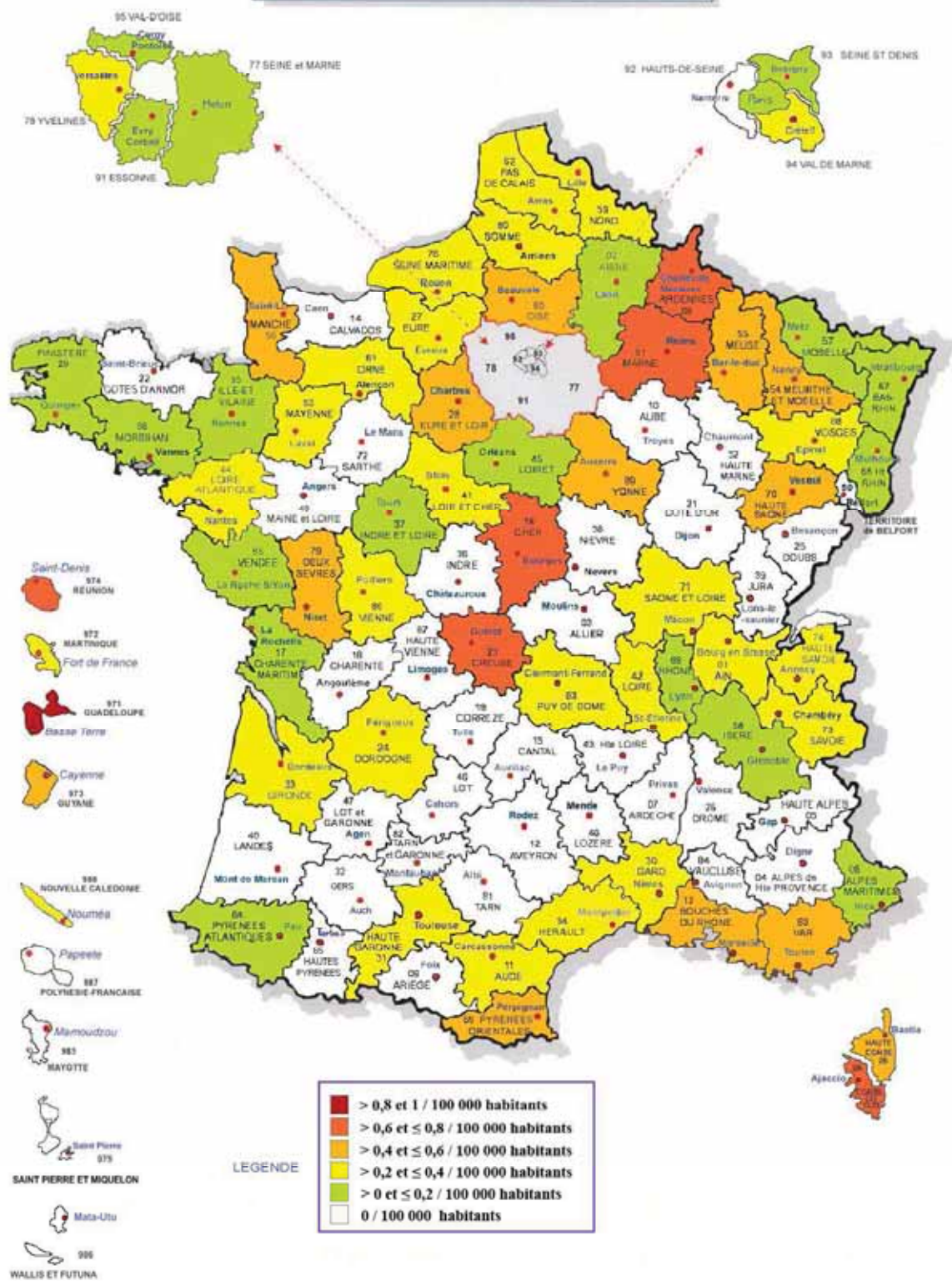
MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE Zone de compétence de la Gendarmerie Nationale



MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE Zone de compétence de la Police Nationale



RATIO ENTRE LE NOMBRE DE DECES ET LA POPULATION
Par départements



MORTS VIOLENES AU SEIN DU COUPLE

Par régions



RATIO ENTRE LE NOMBRE DE DECES ET LA POPULATION

Par régions

